

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 3 millions de francs pour la restauration et l'entretien d'un tronçon routier situé entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne****ANNEXE****transmise au Grand Conseil par le Département de la gestion du territoire (DGT) sur demande de la commission de gestion et des finances du Grand Conseil****(Du 11 juin 2009)**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

L'utilisation du crédit d'engagement de 3 millions de francs est prévue en plusieurs étapes annuelles.

Pour chaque étape, les travaux se dérouleront de la manière suivante :

- Elargissement de bord de chaussée pour atteindre une largeur totale de 6,50 m. sur les 6000 m. du tronçon concerné. Terrassement en déblai ou remblai pour la réalisation d'une fondation en grave de 60 cm. Pose de 90 mm d'ACT 22N (couche de base en revêtement bitumineux) sur la partie élargie.
- Reprofilage minimal de la chaussée existante avec un enrobé ACT 11N pour supprimer les ornières de la chaussée existante et décalage du point haut lorsque le profil transversal est en toit. Application d'une grille en PVC sur l'ancienne surface pour renforcement et neutralisation des remontées de fissures.
- Pose d'une couche de renforcement constituée d'un revêtement AC 11N, épaisseur 50 mm sur la totalité de la surface (ancienne + élargissement).
- Les eaux de surfaces s'écoulant au nord de chaussée (côté montagne) seront acheminées au sud de celle-ci par des canalisations traversant sous la chaussée.
- Lorsque l'élargissement au nord de chaussée nécessite un soutènement du terrain excavé, c'est la méthode "TerraMur 2" de l'entreprise Sytec qui a été retenue (voir annexe 5). Il s'agit d'une construction mettant en place un treillis de coffrage métallique, supportant un système de géogrilles et permettant de bloquer le terrain en place. Le tout est végétalisé de façon intensive, l'entrelacs racinaire donnant une cohérence supplémentaire au remblai. Deux interventions de ce genre seront entreprises dans la première étape de travaux, respectivement sur 12 m et 54 m.

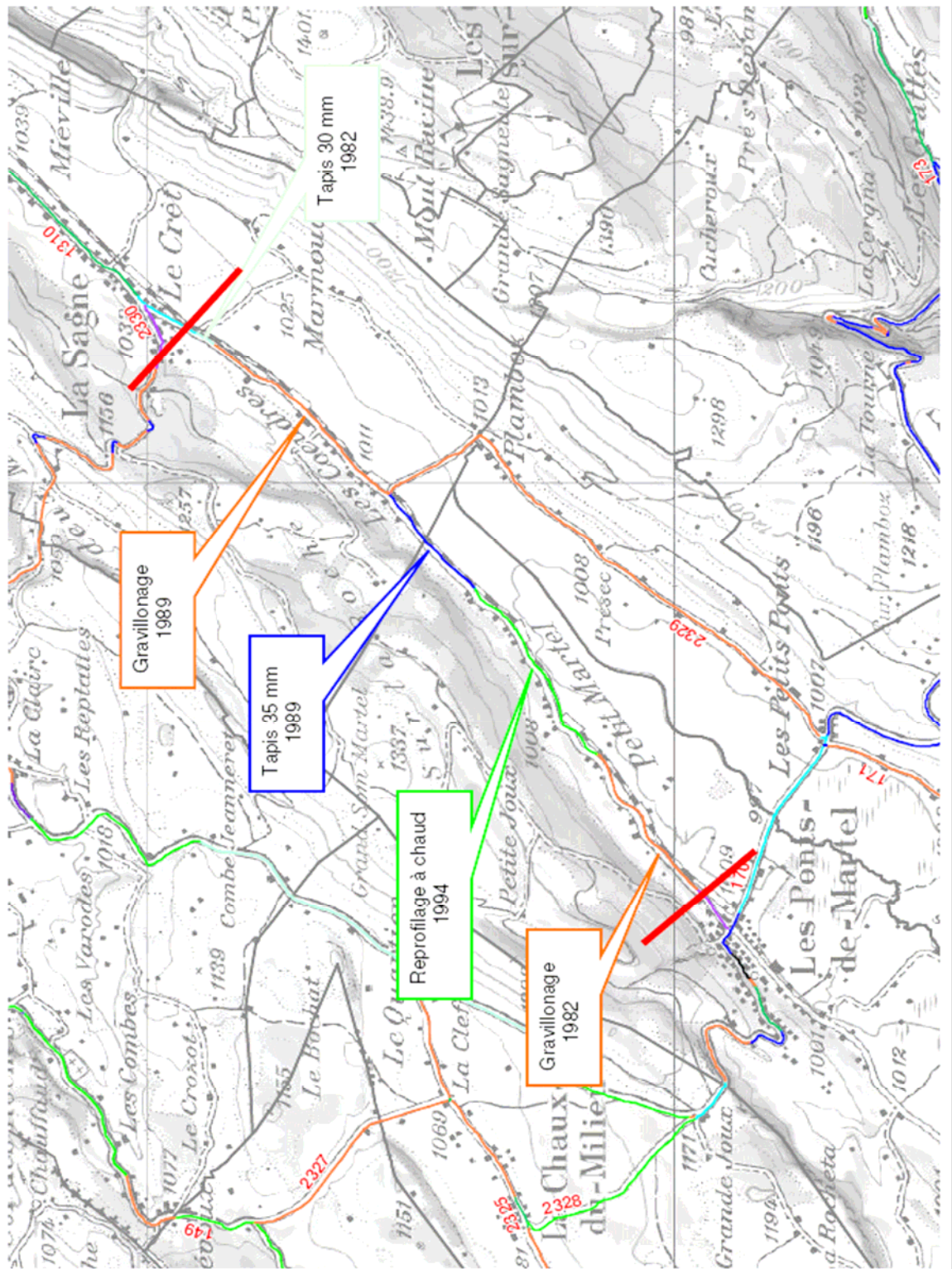
Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 juin 2009

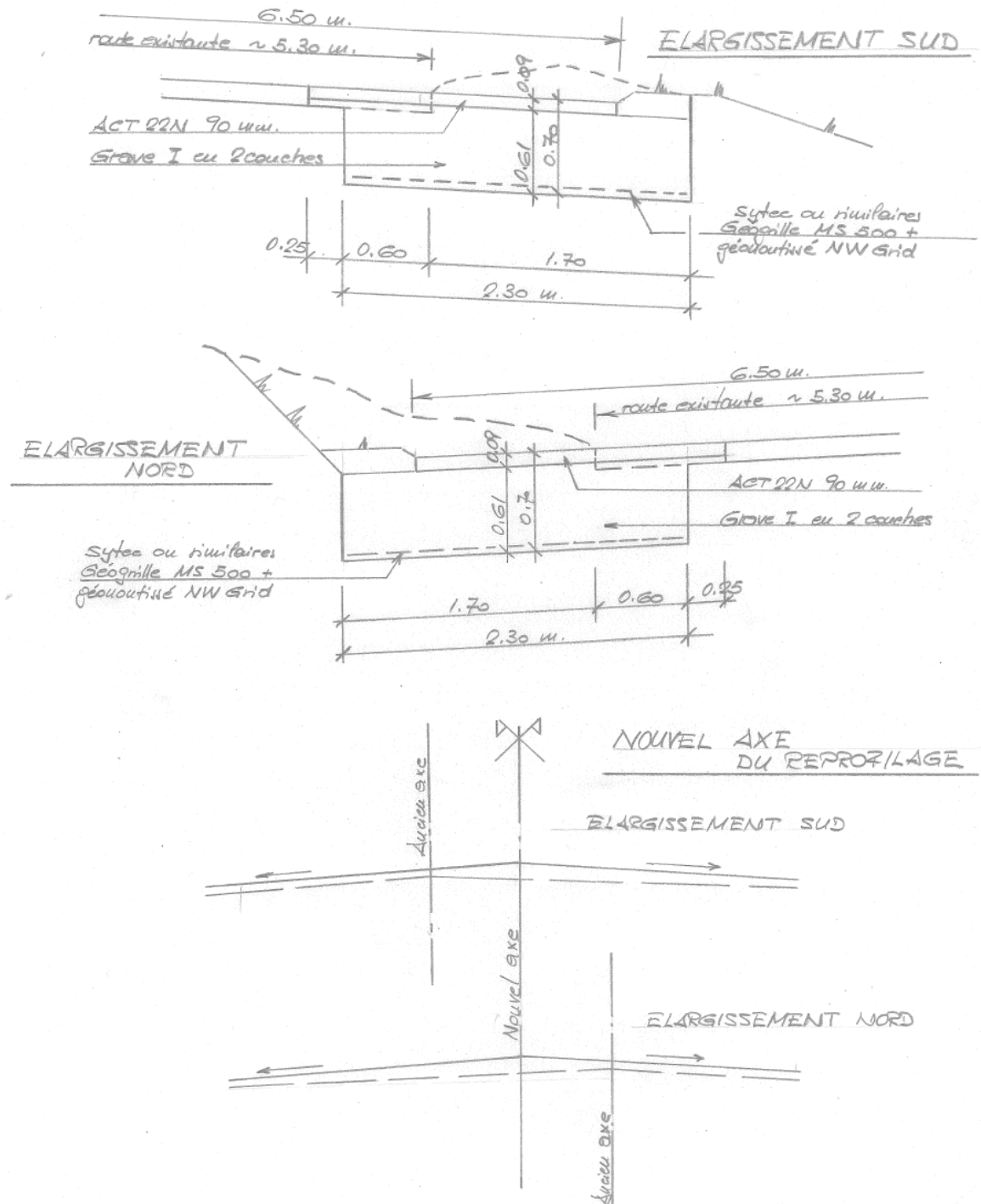
Le conseiller d'Etat
Chef du Département de la gestion du territoire:
Claude Nicati

RC 1310: LES PONTS-DE-MARTEL – LA SAGNE

Années de pose des revêtements actuellement en place



COUPES TYPES



TERRAMUR 2

